



ACTUALITÉ

Autonome



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Lettre mensuelle d'information de la fédération autonome de la fonction publique territoriale

N° 10 - Octobre 2013

COMITÉ FÉDÉRAL DES 17 ET 18 OCTOBRE 2013

Pour la seconde fois depuis sa prise de présidence, Bruno COLLIGNON a convoqué un Comité fédéral qui a réuni un peu plus de 70 participants au CIG PANTIN, les 17 et 18 octobre dernier.

Ces réunions programmées bi-annuellement permettent, entre autres, de régler et d'améliorer le fonctionnement interne de la Fédération.

Elles permettent également des débats fructueux sur les grands sujets d'actualité.

Présentés par le Pôle STATUTAIRE :

- La réforme des retraites
- La réforme de la catégorie C
- Les premiers travaux sur le rapport « PECHEUR »
- La prévention des risques psychosociaux : débat pour lequel l'assemblée a émis un avis favorable pour la signature du protocole.

Le Pôle FORMATION a souhaité modifier ses représentants au Conseil National d'Orientation et nous a présenté la modification des frais de remboursement de transport applicable depuis août 2013. L'Institut de formation a fait également l'objet d'un bilan.

Pour le Pôle ADMINISTRATION GENERALE, les débats ont essentiellement porté sur la mise en place d'un fichier unique pour la gestion des adhérents. Deux méthodes nous ont été présentées et l'assemblée a émis un vote favorable pour qu'une étude plus complète soit réalisée.

Pour le Pôle COMMUNICATION, c'est bien sûr le sujet des élections professionnelles de 2014 qui a alimenté le débat. Les différents supports qui seront utilisés à cet effet ont été présentés à l'assemblée.

Le prochain Comité fédéral devrait se dérouler en février 2014.



Bulletin d'information réalisé par
le service communication
de la FA-FPT

Fédération Autonome de la
Fonction Publique Territoriale
96 rue Blanche - 75009 Paris
Tél. 01 42 80 22 22
Fax. 09 83 00 44 12
e-mail secretariat@fafpt.org
site Internet www.fafpt.org

Rédactrice de l'actualité
chantal kunkler
Conception et mise en page
Laurent Sénécaux
Impression
à Wattrelos

Affiliée à la FA-FP

Retrouvez toute l'actualité autonome sur notre site : www.fafpt.org



DOSSIERS ACTUELS

POUR PRÈS D'UN TIERS DES ACTIFS, LES TRANSPORTS SONT UNE SOURCE DE PÉNIBILITÉ



Près d'un tiers des actifs (28%) estiment que les transports sont une cause de pénibilité, un taux qui grimpe à 46% en Ile-de France, selon une étude du cabinet de prévention des risques professionnels Technologia publiée ce 11 octobre. Sur l'ensemble du territoire, 23% des actifs indiquent que les transports sont «plutôt» un facteur d'usure, de fatigue et d'altération de leur santé et 5% «tout à fait». En Ile-de-France, les taux montent respectivement à 35% et 11%.

Ils atteignent même 49% et 14% pour les usagers des transports en commun (bus, métro, RER, train).

Les principaux facteurs de pénibilité cités par les actifs, sont la durée des transports, la chaleur, les embouteillages, la position debout ou encore l'agressivité. La voiture est de loin le premier mode de transport des actifs dans l'Hexagone (75%), devant les transports en commun (24%), la marche (19%) ou le vélo (9%), certains salariés cumulant plusieurs modes de transport. En Ile-de-France, ce sont les transports en commun (60%), devant la voiture (50%), la marche (27%) puis le vélo (11%).

Là où l'ensemble des Français mettent en moyenne une demi-heure pour aller travailler, les Franciliens passent près de trois quarts d'heure le matin dans les transports et 1h30 par jour. Plus de la moitié des sondés (57%) indiquent que leur entreprise ne prend pas en compte la question des transports, en permettant par exemple d'adapter les horaires de travail, en développant le télétravail ou encore en limitant les horaires de réunion, note l'étude.

Localtis du 11/10/2013



RÉFORME DES RETRAITES : QUELLES SONT LES MESURES QUI PROFITENT VRAIMENT AUX FEMMES ?

Afin de rendre notre système plus juste, le projet de loi de réforme des retraites comporte plusieurs dispositions qui devraient permettre aux femmes d'améliorer leurs droits à retraite. Mais qu'en est-il vraiment ?

- ✓ Améliorer la prise en compte du congé maternité dans le calcul de la retraite.
- ✓ Prendre en compte la maternité dans le dispositif des carrières longues.
- ✓ Faciliter l'acquisition de trimestres pour les assurées qui occupent un temps partiel très réduit.
- ✓ Assouplir le dispositif de la retraite progressive.



FRONT COMMUN SUR LES SALAIRES DES FONCTIONNAIRES

Huit organisations syndicales de fonctionnaires interpellent le gouvernement pour dénoncer les conséquences "désastreuses" de la politique salariale menée dans la fonction publique. Elles pointent la dépréciation des carrières.

Les syndicats reviennent à la charge sur le sujet sensible de la rémunération des agents publics. Quelques jours après l'annonce par le ministère de la Fonction publique d'une revalorisation des agents de catégorie C en janvier 2014, 8 organisations demandent, dans un communiqué commun publié le 2 octobre, l'ouverture d'un "réel espace de négociations salariales". La CFDT, la CFTC, la CGC, la CGT, la **FA-FPT**, la FSU, Solidaires et l'Unsa veulent une concertation "spécifique" sur le sujet dans le cadre de l'agenda social.

Les 8 syndicats pointent les "conséquences désastreuses" de la politique salariale dans la fonction publique après trois années consécutives de gel du point d'indice, gel qui se poursuivra en 2014. Conséquence : "Une perte considérable de pouvoir d'achat pour tous les personnels quels que soient leur statut et le versant dont ils relèvent." C'est une situation "sans précédent" qui aboutit, écrivent-ils, à une dépréciation des carrières et à un tassement des grilles.

Bientôt les élections professionnelles

Pour les organisations, les mesures d'urgence "limitées" en direction de la catégorie C et la négociation à venir sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations "ne sauraient à elles seules répondre à l'impérieuse nécessité de mesures salariales d'ampleur pour 2014".

Le gouvernement doit initier avant le début de l'année une réflexion sur une refonte générale de la grille statutaire. Elle s'appuiera sur le rapport de Bernard Pêcheur, chargé d'esquisser des perspectives en matière de rémunération et de parcours.

Et maintenant ? Les syndicats avancent souvent en ordre dispersé sur les sujets liés à la fonction publique. Les voilà unis même si FO ne s'est pas associée à la démarche pour faire front face au gouvernement. Reste que le ministère de la Fonction publique n'a visiblement plus les moyens de répondre à leurs exigences après avoir annoncé la suppression du jour de carence et l'augmentation des agents de catégorie C.

Après avoir faiblement mobilisé sur les retraites en septembre à l'appel de la CGT, de la FSU, de FO et de Solidaires les syndicats ne disposent, de leur côté, que de moyens de pression limités. À l'approche des élections professionnelles, le bras de fer sur les salaires pourrait donc se poursuivre sur le terrain de la communication.

Acteurspublics.com du 3/10/2013



Les nouvelles **grilles indiciaires de la catégorie C** ainsi que le tableau de reclassement sont consultables sur le site de la **FA-FPT**.

Nous nous permettons de vous rendre attentifs sur le fait que ces documents restent des documents de travail et que seuls les décrets modifiant les grilles indiciaires actuelles seront opposables aux tiers.





DOSSIERS ACTUELS

JOUR DE CARENCE POUR LES FONCTIONNAIRES

« L'instauration du délai de carence n'a pas eu les effets escomptés », et « les données disponibles (...) entre 2011 et 2012 n'ont pas montré de recul significatif généralisé des arrêts de courte durée ».

Ce même article prévoit en revanche d'instaurer, en échange de la suppression du jour de carence, « un dispositif alternatif » de lutte contre « l'absentéisme injustifié ».

La première mesure consisterait à sanctionner d'une retenue sur salaire les fonctionnaires qui ne déclarent pas leur arrêt maladie à l'administration dans les 48 heures suivant le premier jour de l'arrêt.

« D'autre part, il est prévu de préparer la généralisation du contrôle du bien-fondé des arrêts maladie par les caisses primaires d'assurance maladie », et non plus par des médecins agréés seulement.

L'enquête emploi 2011-2012 de l'Insee, révèle que la proportion d'agents en arrêt de courte durée est passée de 1,2 à 1% dans la fonction publique d'Etat, de 0,8 à 0,7% dans la fonction publique hospitalière, et est restée stable à 1,1% dans la fonction publique territoriale (FPT).

Par ailleurs, il est remarqué que le jour de carence n'a pas forcément contribué à « l'équité » entre privé et public, « 64% des salariés (du privé) et 75% de ceux relevant d'entreprises de plus de 250 salariés » se voient rembourser le délai de carence par leur employeur.

Selon le PLF, la suppression du jour de carence coûterait 164,3 millions d'euros à l'Etat (dont 40 millions pour la territoriale), tandis que le durcissement des contrôles permettrait une économie de 8 millions d'euros.

Extrait de Mairie info du 30 septembre 2013

LA COMMUNE RESTE LA COLLECTIVITÉ QUI ILLUSTRE LE MIEUX LES BESOINS D'UNE INFORMATION DE PROXIMITÉ

Les résultats de la 3ème édition du baromètre de la communication locale ont été dévoilés lors d'une conférence-débat, au siège de l'AMF. Depuis sa création en 2009, cette enquête dresse un état des lieux de l'opinion des Français sur la communication émise par les collectivités locales : usages, efficacité, crédibilité, supports, tendances, attentes, etc.

La troisième édition de ce baromètre souligne que les journaux d'information des collectivités locales restent majoritairement le support préféré des Français pour s'informer sur la vie locale (84% d'utilisateurs). Toutefois la part des Français utilisant le site internet de leur collectivité pour s'informer sur la vie locale ne cesse de croître. Papier et digital (réseaux sociaux, outils numériques) n'entreraient pas en concurrence : ils se complèteraient, le web apportant une plus-value essentiellement pratique (accessibilité, services en ligne).

La communication publique ne se limite pas à sa mission d'information, elle produit également un changement de comportement chez les citoyens (tri des déchets, développement durable, mode de déplacement). Elle contribue aussi à donner une image positive de la collectivité, à rendre les territoires attractifs et à animer la démocratie locale. Les Français se disent par ailleurs insuffisamment informés sur le budget de leur collectivité et sur le prix des services publics (65%). Il en découle

une exigence de transparence financière corrélée à la perception des Français de la réduction des marges de manœuvres budgétaires des collectivités locales.

Les réunions publiques et les dispositifs participatifs, en général très appréciés notamment des personnes de plus de 60 ans, ne convainquent plus les 18/ 24 ans. Ce qui se traduit par une baisse de la participation des Français aux réunions publiques. Une véritable fracture générationnelle semble ainsi apparaître.

Enfin, dernier enseignement de ce 3e baromètre, la percée des intercommunalités. C'est l'échelon dont la visibilité et les qualités ont le plus progressé dans l'opinion des Français entre 2011 et 2013. Cependant les Français connaissent encore mal les missions des intercommunalités (sept personnes sur dix déclarant fait partie d'une intercommunalité ne perçoivent pas son projet et ne connaissent pas ses missions). Un véritable chantier pour la communication intercommunale.

Pour l'heure la commune reste la collectivité qui illustre le mieux les besoins d'une information de proximité. Les personnes interrogées jugent son information utile (70%), pensent qu'elle les concerne directement (69%) et l'estiment crédible (66%).

Extrait de MaireInfo du 13/09/2013